



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 3 juin 2019 de 14 h 40 à 14 h 45.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Christine Tremblay, directrice générale
M. Josée Buckell, greffière

EST ABSENTE : M^{me} Élisabeth Launière, conseillère (REPRÉSENTATION)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Éducation et main-d'oeuvre
 - 3.1 Modification du plan d'effectif 2019-2020 – Enseignant école Amishk
4. Infrastructures et services publics
 - 4.1 Lettres d'entente – Avenant à la convention collective des policiers
5. Santé et mieux-être collectif
 - 5.1 Modification du plan d'effectif 2019-2020 – Emplois étudiants Programme carrière santé
6. Levée de la réunion

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

3.1 MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIF 2019-2020 – ENSEIGNANT ÉCOLE AMISHK

RÉSOLUTION N° 7409

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan partage la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et services de qualité;

CONSIDÉRANT que la mission de l'éducation est d'offrir des services visant la diplomation.

Il EST RÉSOLU d'ajouter un enseignant au plan d'effectifs 2019-2020 à la direction de l'école Amishk;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender le budget de 2019-2020 de 46 262 \$ de la direction de l'école Amishk à partir du financement additionnel en éducation.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

4.1 LETTRES D'ENTENTE – AVENANT À LA CONVENTION COLLECTIVE DES POLICIERS

RÉSOLUTION N° 7410

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, d'offrir un environnement favorable à la pratique de saines habitudes de vie qui stimule le goût d'entreprendre et qui favorise la synergie des divers leaderships présents dans la communauté;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers de Mashteuiatsh sont en période de négociation pour le renouvellement de la convention collective 2013-2018 afin d'en venir à une entente;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vient de signer l'entente de financement sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour une période de cinq ans, soit de 2018-2023;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT qu'un effectif supplémentaire a été approuvé dans l'entente de financement sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh dès 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs 2019-2020 a été approuvé avec cet effectif supplémentaire;

CONSIDÉRANT que l'application de l'article 7 de la présente convention collective concernant le partage des heures entre les policiers occasionnels est complexe pour la gestion de l'horaire et impacte sur le climat du service;

CONSIDÉRANT que l'Association des policiers de Mashteuiatsh est favorable au projet d'entente.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Sécurité publique de procéder à la signature des deux lettres d'entente entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers de Mashteuiatsh qui se détaillent comme suit :

- Modification de l'article 16.01 de la convention collective 2013-2018 concernant la période d'affichage du nouveau poste et du titre approuvé au plan d'effectifs 2019-2020 pour le poste de sergent aux opérations ainsi que l'application de la grille salariale soit la même que celle du sergent-enquêteur;
- Modification de l'article 7.01 de la convention collective 2013-2018 concernant le partage des heures entre les policiers occasionnels.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

5. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

5.1 MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIF 2019-2020 - EMPLOIS ÉTUDIANTS PROGRAMME CARRIÈRE SANTÉ

RÉSOLUTION N° 7411

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la direction Santé et mieux-être collectif a reçu deux demandes d'emploi étudiant en Carrière santé;

CONSIDÉRANT que l'initiative du ministère des Services aux Autochtones Canada permet aux étudiants des Premières Nations d'acquérir une expérience de travail dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT que cette initiative permet d'améliorer les possibilités de relève dans la communauté.

IL EST RÉSOLU d'adopter la modification du plan d'effectifs 2019-2020 pour la création de deux postes d'emploi étudiant dans le cadre du programme Carrière santé du ministère Services aux Autochtones Canada.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 45, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

